

A PARTIR RENTREE SEPTEMBRE 2016 POUR LE BREVET JUIN 2017

■ Les principales nouveautés du brevet

- La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.
- 8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures aujourd'hui.
- Des épreuves écrites et orale rassemblées au cours de la dernière semaine du mois de juin.
- Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves le premier mercredi de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

■ Trois jours d'épreuves

Deux jours d'épreuves écrites

Le premier jour : le français (3h) et l'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h)

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un travail de rédaction et d'argumentation
- Une dictée

Le deuxième jour : une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de mathématiques (2 heures) et de sciences expérimentales et de technologie (1 heure)

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien)

- La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.
- Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen ; l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.
- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.

■ Le brevet : avant / après

À partir de 2016

Le contrôle continu représente 400 points.

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (20 points)
- Maîtrise satisfaisante (35 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Le contrôle final représente 300 points.

- Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points
- Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.

Actuellement

Le contrôle continu représente 200 points.

On additionne les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3^e dans l'ensemble des disciplines à l'exception de l'histoire-géographie : français, mathématiques, LV1, LV2, SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, technologie, EPS.

L'élève doit par ailleurs attester de sa maîtrise de l'ensemble des domaines du socle commun pour obtenir le diplôme national du brevet (livret personnel de compétences.)

Le contrôle final représente 160 points.

- Le français sur 40 points
- Les mathématiques sur 40 points
- L'histoire-géographie-éducation civique sur 40 points
- L'histoire des arts sur 40 points

L'élève est reçu s'il cumule 180 points sur les 360 et s'il a obtenu la validation de la maîtrise des compétences du socle commun.